

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 2 décembre 2020

Délibération 2020-90-5 : Modification du Règlement Intérieur Institutionnel de l'ENSAP
Bordeaux

Le Conseil d'administration, réuni en séance le 2 décembre 2020, valide les modifications du Règlement Intérieur Institutionnel de l'ENSAP Bordeaux.

Fait à Talence, le 2 décembre 2020

Le Président

Jean-Jacques Soulas